ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
16, RUE BONAPARTE - 75272 PARIS CEDEX 06
TÉL : 01 42 34 57 70 - FAX : 01 40 46 87 55
www.academie-medecine.fr

Un rapport exprime une prise de position officielle de l'Académie. L'Académie saisie dans sa séance du mardi 28 juin 2016, a adopté le texte de ce rapport avec 62 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

L'AVENIR DE L'IMMUNOLOGIE CLINIQUE ET L'ALLERGOLOGIE

(A la demande du Secrétariat d'état à l'Enseignement supérieur et à la recherche)

Rapporteur : Yvon LEBRANCHU*
Au nom d'un Groupe de Travail** rattaché à la Commission XV.
Les membres du Groupe de travail déclarent ne pas avoir de liens d'intérêt en relation avec le contenu de ce rapport.

INTRODUCTION

L'Académie Nationale de Médecine a été saisie par le Secrétariat d'état à l'enseignement supérieur et à la Recherche d'une mission d'information sur l'enseignement de l'Immunologie Clinique et de l'Allergologie dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales.

L'Immunologie Clinique et l'Allergologie sont actuellement deux disciplines endogamiques universitaires et non des spécialités d'exercice sanctionnées par un DES (Diplôme d'enseignement spécialisé).

Il existe deux diplômes universitaires, le DESC (Diplôme d'enseignement spécialisé complémentaire) d'Allergologie et d'Immunologie Clinique et la Capacité d'Allergologie.

Le DESC d'Allergologie et d'Immunologie Clinique a été créé en 2000 par modification du DESC d'Immunologie et Immunopathologie créé dans les années quatre-vingt (JO du 10

* **Membre de l'Académie nationale de médecine**
** **Membres du Groupe de travail :**
Martine BAGOT, Bernard CHARPENTIER, Pascal DEMOLY, Christian GERAUD, Loïc GUILLEVIN, Yvon LEBRANCHU (Coordonnateur), Claude Molina, Rissane OURABAH

février 2000 et BOEN du 2 mars 2000). Il a été mis en place dès la rentrée universitaire 2000, selon un principe de parité entre des enseignants d'immunologie (rattachés à la sous-section 47-03 du CNU) et des enseignants participant à la capacité d'allergologie rassemblés en collège (quelle que soit leur discipline de CNU). Cette parité a été effective au niveau national pour définir les grandes lignes de l'enseignement théorique et les critères d'accréditation des services validant l'allergologie et/ou l'immunopathologie non allergologique dans chaque inter région et pour la constitution de comités pédagogiques responsables de la validation des enseignements théoriques et pratiques. L'enseignement théorique de la première année est commun à l'Immunologie Clinique et l'Allergologie, sous forme de trois séminaires nationaux. La seconde année est différenciée en deux options : une option Immunologie Clinique et une option Allergologie. Chaque année entre 30 et 40 étudiants, moitié en Immunologie clinique, moitié en Allergologie, valident ce DESC.

En parallèle, **la Capacité d'Allergologie**, qui existe depuis plus de 30 ans, forme en deux ans une cinquantaine d'étudiants, pour la plupart généralistes ou médecins à diplôme étranger.

Cette dualité de formation résulte aussi de la dualité des modes d'exercice, formation complémentaire pour des médecins à vocation hospitalo-universitaire, formation de médecins libéraux prenant en charge les maladies allergiques, dans le cadre d'une spécialité d'organes (notamment Pneumologie, Dermatologie, Pédiatrie, ORL) ou en tant que généraliste.

La suppression du DESC et probablement de la Capacité, dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études médicales, amène donc une réflexion sur les modalités de formation, tant en Immunologie Clinique qu'en Allergologie.

Un projet de DES d'Immunologie Clinique et d'Allergologie prenant en compte l'équilibre entre les connaissances en physiologie immunitaire, et celles relevant des maladies allergiques et des maladies immunologiques non allergiques a été élaboré de façon collective par le Collège d'enseignants d'Immunologie (ASSIM), la sous section 47-03 Immunologie du Conseil National des Universités (CNU), le Collège des Enseignants d'Allergologie (CEA), la Fédération Française d'Allergologie (FFA) et le Conseil National Professionnel d'Allergologie et Immunologie (CNPAI)

Ce projet n'a pas été retenu par le Ministère. L'Académie Nationale de Médecine a été saisie d'une mission de réflexion sur ce sujet.

Un groupe de travail prenant en compte les différentes composantes impliquées dans ce projet a été mis en place. Il a auditionné différentes personnalités,(annexe 1) en particulier le Doyen

Benoit Schlemmer, chargé de mission de la réforme du troisième cycle des études médicales . Le groupe de travail a élaboré les propositions suivantes :

I. CREATION D'UN DES DE MEDECINE INTERNE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE

L'immunologie est une discipline mixte, clinique et biologique, prenant en charge et explorant les maladies liées à un dysfonctionnement du système immunitaire. Les enseignants de cette discipline relèvent de la sous section 47-03 du CNU.

L'Immunologie Clinique est une discipline transversale et ses champs d'application relèvent de contextes cliniques très divers. Des cliniciens d'origine variée prennent en charge des maladies dont l'origine est immunologique mais qui concerne leur spécialité. Ces praticiens doivent pouvoir bénéficier de formations prodiguées par des immunologistes, comme c'était le cas avec le DESC d'Immunologie Clinique et d'Allergologie.

Néanmoins les maladies immunologiques dépassent souvent le cadre d'un seul organe et nécessitent une vision transversale. L'Immunologie Clinique unit ces spécialités à travers une démarche physiologique et thérapeutique appliquant les données de l'immunologie fondamentale à la pratique médicale.

La forte progression des pathologies immunologiques [1], leur potentielle gravité, la forte morbidité engendrée et le coût croissant des traitements ont d'importantes répercussions sur la société. Leur prise en charge nécessite la maîtrise des mécanismes physiopathologiques sous-jacents, conduisant à une médecine personnalisée en fonction des mécanismes immunologiques, comme beaucoup de biothérapies innovantes et coûteuses.

C'est pourquoi, même si les pathologies immunologiques sont prises en charge de façon satisfaisante par les spécialités d'organe, il est nécessaire d'individualiser l'Immunologie Clinique d'une part dans la formation initiale de tout interne en médecine et d'autre part au sein d'un DES :

- pour maintenir une formation transversale dispensée dans l'actuel DESC d'Allergologie et d'Immunologie Clinique
- pour améliorer le parcours de soins de pathologies transversales complexes
- pour renforcer la formation aux thérapeutiques innovantes immunologiques
- pour maintenir la forte visibilité académique et universitaire de la discipline
- pour promouvoir la recherche translationnelle nécessaire à la pérennité et au développement de l'industrie pharmaceutique française par une participation active aux grands essais multicentriques internationaux.
- enfin en contribuant à l'émergence de nouveaux bio-médicaments, la France serait en mesure de combler son retard dans ce domaine.

Dans la mesure où le projet du DES d'Immunologie Clinique et d'Allergologie n'a pas été retenu, l'Immunologie Clinique doit se rapproche d'une autre discipline transversale, **la Médecine Interne, pour créer un DES de Médecine Interne et Immunologie Clinique**. Cette proposition est validée par l'Immunologie Clinique et la Médecine Interne. Dans la mesure où la Médecine Interne avait déjà réfléchi à un rapprochement avec une autre discipline transversale, les Maladies Infectieuses et Tropicales, ce DES pourrait s'inscrire dans le cadre d'un co-DES.

II. CREATION D'UN DES D'ALLERGOLOGIE DANS LE CADRE D'UN CO-DES A TROIS BRANCHES

Les maladies allergiques, qui ont une base physiopathologique immunologique, méritent d'être individualisées comme une spécialité en raison de leur extrême fréquence (25% de la population) et de leur forte progression (l'OMS considère qu'il s'agit du 4ème rang des maladies les plus fréquentes et prévoit qu'elles toucheront 50% de la population en 2050).

Leur prise en charge répond à un besoin majeur de santé publique car, outre la gravité de certaines formes, la morbidité qu'elles engendrent impacte fortement la société.

Depuis plus de 20 ans, la formation en Allergologie est restée la même alors que les maladies ont profondément changé. De plus, les moyens diagnostiques et thérapeutiques ont été bouleversés.

La création d'un DES d'Allergologie apporterait une reconnaissance à la discipline et au parcours de soins des patients atteints de ces maladies complexes interdisciplinaires. En effet, la prise en charge éclatée entre différentes spécialités peut parfois entraîner un parcours de soins inadapté, un retard au diagnostic et à la prise en charge optimale.

Il permettrait aussi de construire une formation universitaire et de favoriser la recherche translationnelle. Là encore, l'émergence de nouveaux bio-médicaments permettrait à la France de combler son retard dans la mise sur le marché de thérapeutiques innovantes et coûteuses.

La France rejoindrait ainsi les 15 pays européens (et les très nombreux autres pays dans le monde, USA, Canada, Australie, Chine, Russie…) où la spécialité existe, le plus souvent sous la dénomination d'Allergologie et Immunologie Clinique.

Enfin, il existe un vrai « référentiel métier ». Le DES permettant d'assurer le remplacement progressif des allergologues libéraux à exercice exclusif (environ 600 praticiens dont la moyenne d'âge est 58 ans) .Ces allergologues, actuellement formés en grande majorité par la capacité, sont des médecins « généralistes » (regroupés parmi les « médecins à exercice particulier » ou MEP) et ils ne sont pas considérés comme des « spécialistes ».

Le DES permettrait aussi de réguler les flux nécessaires, évalués actuellement à 40 à 50 par an.

Le projet de DES a été validé par les allergologues, les internistes, les infectiologues, les immunologistes mais aussi les dermatologues, les pneumologues et les pédiatres.
C'est pourquoi le groupe de travail soutient la proposition d'un DES d'Allergologie. Néanmoins, plusieurs membres du groupe, dont deux anciens Présidents de l'European Academy of Allergy and Clinical Immunology (EAACI) regrettent que ce DES soit intitulé Allergologie et non Immuno-Allergologie que justifieraient les liens très imbriqués tant sur le plan physiopathologique que sur le plan thérapeutique entre les maladies allergiques et les maladies immunologiques non allergiques. Cette terminologie aurait le mérite d'apporter une meilleure visibilité auprès des organismes de recherche européens.
Le DES d'Allergologie pourrait s'inscrire dans le cadre d'un Co-DES à 3 branches : Médecine Interne et Immunologie Clinique – Maladies infectieuses et Tropicales– Allergologie.

III CREATION D'UNE FORMATION COMPLEMENTAIRE EN ALLERGOLOGIE POUR LES SPECIALISTES D'ORGANE

A côté du DES formant des allergologues « de compétences larges » , il est nécessaire d'envisager une formation complémentaire pour les spécialistes d'organe, comme les pneumologues, dermatologues ou ORL, mais aussi les pédiatres ou les internistes qui sont amenés à prendre en charge les maladies allergiques de leur spécialité, qu'ils continuent bien sûr à exercer.
Cette formation complémentaire, organisée en coopération avec les disciplines concernées, mais aussi avec l'immunologie, pourrait se faire sous forme d'un niveau 1 socle intégré dans le DES permettant aux praticiens d'une spécialité de prendre en charge les maladies de leur spécialité et un niveau 2 approfondi sous forme d'une FST (Formation de spécialité transversale) d'un an, complémentaire au DES d'origine et conférant des compétences spécifiques. Ce projet est validé par les disciplines concernées.
Aussi le groupe de travail est favorable à la création d'une FST « maladies allergiques ».

IV FORMATION COMPLEMENTAIRE EN IMMUNOLOGIE CLINIQUE POUR LES SPECIALISTES D'ORGANE

En raison de leur transversalité les maladies immunologiques et inflammatoires touchent la majorité, sinon la totalité des organes. La création d'un DES Médecine Interne et Immunologie Clinique ne remet pas en cause la prise en charge par les praticiens d'une spécialité d'organe des maladies immunologiques de leur spécialité, comme elle est pratiquée actuellement.

Néanmoins, ce projet a suscité un certain nombre de craintes entraînant des demandes, parfois contradictoires, venant en particulier par la Dermatologie, la Néphrologie, la Rhumatologie et l'Hépatogastroentérologie.

1. Reconnaître leur activité d'Immunologie Clinique afin de ne pas laisser à la Médecine Interne ce seul affichage. Il existe en effet, actuellement, des services de Néphrologie et Immunologie Clinique, Rhumatologie et Immunologie Clinique, etc…
2. Continuer à pouvoir nommer et héberger des enseignants d'Immunologie Clinique issus de ces disciplines.
3. Garder dans la spécialité la maîtrise du suivi et du traitement, en particulier par immunothérapie, des maladies immunologiques et inflammatoires de sa spécialité.

Pour satisfaire ces 3 objectifs, il serait nécessaire de prévoir un enseignement de l'immunologie similaire à celui mis en place pour l'allergologie, à savoir un niveau 1 socle pour tous les étudiants de la spécialité, intégré dans le DES et donnant la compétence pour suivre et traiter les maladies immunologiques et inflammatoires de leur spécialité, y compris bien sûr en pratique libérale et un niveau 2 complémentaire, approfondi conférant des compétences spécifiques à un nombre contingenté de spécialistes.

Cet enseignement remplaçant le DESC d'Immunologie Clinique pourrait s'appeler FST d'Immunopathologie. Cette proposition se heurte à l'opposition de certains collègues de ces disciplines qui craignent que seuls les titulaires de cette FST puissent un jour prescrire les biothérapies de leur discipline en conférant à cette FST un caractère opposable.

Pour ces raisons, le groupe de travail recommande à ce jour la création d'une formation complémentaire d'Immunopathologie approfondie pour les spécialités d'organe qui le demanderont, formation dont la terminologie reste à définir : FST ? Option ? Enseignements transversaux partagés ?, apportant plutôt une compétence qu'une qualification.

AU TOTAL LE GROUPE DE TRAVAIL, A L'UNANIMITE, RECOMMANDE LA MISE EN PLACE :

1. d'un un Co-DES à 3 branches : Médecine Interne et Immunologie Clinique, Maladies Infectieuses et Tropicales, Allergologie.
2. d'une FST Maladies Allergiques pour un certain nombre de spécialités qui en feront la demande, en particulier la Pneumologie, la Dermatologie et la Pédiatrie.
3. d'une Formation complémentaire approfondie en Immunopathologie pour certaines spécialités conférant des compétences spécifiques aux praticiens de ces spécialités.

REFERENCE

[1] J.F Bach. New. England J Med, 2002, 347, 911-20 The effect of infections on susceptibility to autoimmune and allergic diseases.

ANNEXE 1 Personnalités auditionnées ou contactées

Ont été auditionnés par le groupe de travail :

- Professeur Jean Daniel LELIEVRE – Président du collège des enseignants d'Immunologie et membre du CNU d'Immunologie
- Professeur Jocelyne JUST – Présidente de la Société Française d'Allergologie
- Professeur Benoît SCHLEMMER – Chargé de mission de la réforme du 3ème cycle par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Santé
- Professeur Marie BEYLOT-BARRY – Présidente du collègue des enseignants de Dermatologie
- Professeur Annick BARBAUX – Membre du CNU de Dermatologie
- Professeur Luc MOUTHON – Président du collège des enseignants de Médecine Interne

Ont été contactés par téléphone et/ou par email :

- Professeur Daniel VERVLOET – Ancien Président de la Fédération d'Allergologie
- Professeur Brigitte DRENO – Présidente du CNU de Dermatologie
- Professeur Alain CANTAGREL – Président du CNU de Rhumatologie
- Professeur Michel DAPOIGNY – Président du CNU d'Hépato-gastro-entérologie
- Professeur Eric RONDEAU – Président du CNU de Néphrologie
- Professeur Thomas SIMILOWSKI – Président du CNU de Pneumologie
- Professeur Jean François NICOLAS – Président du CNU d'Immunologie
- Professeur Bertrand GODEAU – Président du CNU de Médecine Interne

Pour copie certifiée conforme
Le Secrétaire perpétuel

Professeur Daniel COUTURIER